



Résultats financiers de l'année 2022

L'accord d'intéressement 2023-24-25 est en cours de négociation depuis quelques semaines entre les organisations syndicales et la Direction. En attendant, les prochaines réunions de négociation sur le sujet, les résultats de la participation et de l'intéressement 2022 viennent de tomber.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022

Suite à l'année exceptionnelle et à l'investissement de chaque salarié(e), les résultats financiers permettent une rétribution à la hauteur des efforts de chacun.

PARTICIPATION LEGALE



Exceptionnellement pour l'année 2022, la formule de participation légale va redistribuer **686€ brut par salarié(e)** dû aux résultats exceptionnels de l'entreprise. **La CGT a demandé et obtenu une redistribution 100% forfaitaire.**

**Pour l'intéressement financier, 1 400€ d'acompte versé en décembre 2022 sont à retirer pour connaître le solde restant.*

INTERESSEMENT FINANCIER



Pour 2022, la redistribution étant 60% proportionnelle et 40% forfaitaire, le montant est donc constitué de 2 952,87€ fixe + 7,2% du salaire brut annuel, soit :

- **5 472,87€ brut** pour un salaire à 35 000€ brut annuel (moyenne ouvrier/employé)
- **6 552,87€ brut** pour un salaire à 50 000€ brut annuel (moyenne TAM)
- **8 352,87€ brut** pour un salaire à 75 000€ brut annuel (moyenne Cadre)
- **11 592,87€ brut** pour un salaire à 120 000€ brut annuel (moyenne La Madeleine)

NOUVEL ACCORD

Concernant le nouvel accord, la prochaine réunion se déroulera le mardi 9 mai, votre syndicat CGT présentera ces propositions basées sur une amélioration de l'accord précédent.

Votre syndicat s'est déjà positionné pour revoir la répartition, aujourd'hui de 60% proportionnelle et 40% forfaitaire, vers une répartition plus forfaitaire et donc plus équitable.

